



Remboursement de pension alimentaire

Par lapin

mon enfant majeur vient de décrocher un emploi à temps plein dans une entreprise ou Il a été précédemment apprenti pendant 2 ans .

Dans la mesure ou il recevait un salaire en tant qu'apprenti , Puis je demander le remboursement d'une partie des pensions alimentaires versées pendant cette période .

merci

Par ly31

Bonjour,

Vous avez eu un jugement de divorce !

Que dit précisément votre jugement de divorce concernant la pension alimentaire votre fils ?

La pension alimentaire est elle due jusqu'à la majorité ?, jusqu'à la fin des études ? ?

A vous lire

ly31

Par lapin

le juge conciliateur a fixé la part contributive due pour les 2 enfants à 609,80 euros par mois par ordonnance du 17 juin 2003 et précise je cite :

" qu'en l'absence d'élément nouveau au dossier , la contribution sera confirmée ".

Depuis cette date , mon jeune fils, depuis qu'il a eu 16 ans ,a été à 2 reprises apprenti chez deux employeurs différents. Il a obtenu 2 CAP :

- un de charcutier traiteur
- l'autre d'orthoprothésiste qui a conduit à son embauche le 01/11/07

Pendant ces apprentissages , il a perçu des salaires allant jusqu'à 60% du SMIC.

Puis je récupérer une partie des pensions versées pour cet enfant

merci de votre réponse

Par ly31

Bonjour,

Je suis désolée mais je ne peux répondre à votre question

Je vous conseille de revoir le Juge Conciliateur, lui seul pourra vous donner la réponse, en ce qui concerne la pension alimentaire à récupérer

Je vous souhaite une bonne fin de week end

ly31